

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 21 JANVIER 2013, A SAINT-SULPICE, HALLE DE GYMNASTIQUE

---

**Présidence** : M. Bernard Rosat (PS)

Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun, en particulier à M. Stéphane Barbezat (PLR) qui siège pour la première fois ce soir, en remplacement de M. Matthieu Wyttenbach démissionnaire. Il remercie également le public et la presse pour leur présence.

---

## 1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents** : 38 membres.

- *Pour le PLR* : Stéphane Barbezat ; Alfred Bigler ; Christophe Calame ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Daniel Dreyer ; Johanna Eidam Vautherot ; Christelle Gertsch Macuglia ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann ; Sandra Menoud ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Manuel Gonzalez ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; Frédéric Mairy ; François Oppliger ; Bernard Rosat ; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.
- *Pour le POP* : Amanda Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.

**Excusés** : 3 membres – Simon Eschler (PLR) ; Alban Gashi (PS) ; Loïc Frey (UDC) ;

**Majorité absolue** : 20 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 26 spectateurs sont présents.

M. Frey (UDC) étant excusé, le président remercie M. Willener de le remplacer en tant que questeur.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Maison de l'Absinthe
  - a) Crédit de fr. 2'000'000.- pour la rénovation de l'Hôtel de district
  - b) Autorisation de signer un mandat de prestations de fr. 80'000.-
4. Communications du Conseil communal

5. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
6. Résolutions
7. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

---

## 2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

---

## 3. MAISON DE L'ABSINTHE

### A) CREDIT DE FR. 2'000'000.- POUR LA RENOVATION DE L'HOTEL DE DISTRICT

Avant d'ouvrir la discussion générale, le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Karakash (cc) indique que c'est tout d'abord un plaisir de revenir avec ce dossier une année et demie après la première discussion intervenue au Conseil général sur la base du rapport d'information du CC. Ce plaisir est d'autant plus important que les promesses et discussions qui avaient eu lieu à l'époque ont abouti au respect des engagements pris par l'Exécutif. Ce projet répond pleinement aux exigences fixées par les autorités.

M. Karakash ne souhaite pas représenter ce projet en guise d'introduction, sachant qu'une présentation a déjà été faite lors de la séance d'information destinée aux membres du Conseil général ou encore lors des différentes séances de groupe. Il souhaite toutefois rappeler les raisons qui poussent le CC à soutenir la création de cette Maison de l'Absinthe. Plusieurs éléments l'expliquent, notamment l'intérêt du projet sur 3 dimensions : culturelle, économique et touristique :

- ✓ *Culturellement*, l'absinthe est particulière pour l'histoire de notre région. Dans un pays aussi bien réglementé que la Suisse, c'est un fait unique d'avoir vécu presque un siècle dans l'illégalité en continuant à produire de l'absinthe dans l'ombre des caves et des sous-sols malgré la prohibition ! Ces événements sont révélateurs du trait de caractère des Vallonniers, résistant à l'Autorité centrale. Ils ont également contribué à forger l'identité et l'image de notre région, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Valoriser et conserver ce patrimoine est important aux yeux du CC. L'absinthe a été inventée ici et elle a été préservée durant toute la période de prohibition. Elle n'existerait plus aujourd'hui sans l'effort et la ténacité des Vallonniers. Du point de vue culturel, c'est aussi une opportunité pour la commune de donner une nouvelle vie à un bâtiment emblématique de l'histoire de la région. De le faire avec humour, étant donné que l'Hôtel-de-District abritait le tribunal qui condamnait les clandestins et le poste de gendarmerie qui procédait à l'occasion à des séquestres et à des destructions d'alambics.
- ✓ *Du point de vue économique*, M. Karakash souligne que l'absinthe constitue une filière en voie de renaissance. La situation est désormais loin d'être comparable à celle qui prévalait au début du 20<sup>ème</sup> siècle, avec le recours de près de mille personnes pour la moisson de l'absinthe dans les champs de Boveresse. La culture de la plante et son utilisation engendrent moins d'emploi désormais, néanmoins elle est précieuse à plusieurs titres pour notre région. Elle est porteuse d'une image, c'est un produit local qui est associé à notre région pour de nombreux habitants de notre pays, ce qui rend cette filière non délocalisable. Cet aspect est intéressant car chaque emploi qui ne peut être délocalisé est davantage durable que lorsque la concurrence internationale est présente. Elle est également porteuse de la notion de diversification agricole. C'est un appoint intéressant de produire des plantes à haute valeur ajoutée pour notre agriculture, même si cela reste à petite échelle. Ce projet permet d'offrir à l'absinthe, mais également à toutes les plantes aromatiques entrant dans la composition de ce breuvage, une vitrine qui présentera également la diversification des

usages, à travers le développement et la promotion de son utilisation culinaire et gastronomique. Cet aspect est intéressant sachant que, pour d'autres spiritueux, la consommation dans le cadre culinaire dépasse la consommation de boisson elle-même. Actuellement, c'est loin d'être le cas pour l'absinthe. Ce n'est pas un problème en soit car les Vallonniers aiment simplement la boire, mais si ce développement permet une augmentation de la production, cela sera bénéfique pour les producteurs et la région. Finalement et en regard du Pays de l'Absinthe franco-suisse, cette filière forme un renforcement de l'ancrage de l'absinthe du côté helvétique dans le Val-de-Travers en affirmant la création et le rôle de cette Maison.

- ✓ Enfin, ce projet vivra financièrement principalement de la *dimension touristique*, qui constitue également un moyen de renforcer ce secteur. Le développement du tourisme est jugé comme stratégique par tous les plans d'intentions élaborés depuis 2000. Il pense notamment au plan directeur régional de développement réalisé par la LIM, au contrat-région de Val-de-Travers, aux programmes de législature, etc. Cette Maison permet d'offrir un outil au développement du tourisme, puisqu'elle sera également un pôle d'accueil sur la Route franco-suisse de l'Absinthe. Elle permettra donc l'accueil des visiteurs et l'organisation de leur séjour. Elle permet également de renforcer l'offre touristique durant la saison hivernale. Notre région vit un tourisme de plus en plus florissant durant la belle saison cela est réjouissant. Offrir au tourisme des structures professionnelles fonctionnant à l'année constitue un enjeu et ce projet permet de le réaliser via le mandat de prestations qui lui sera confié tel que proposé.

Ce sont les principales raisons qui font que la commune s'intéresse au projet. En ce qui concerne les aspects opérationnels, il est intéressant de réaliser un investissement de cette ampleur avec une participation communale conditionnée aux montants demandés. Il est exceptionnel de disposer d'autant de soutiens à la fois au plan cantonal et national. Les déclarations incluses dans le rapport ne sont pas que des promesses de soutien, plusieurs sont liées à des aides financières importantes. M. Karakash trouve réjouissant d'avoir pu mobiliser des moyens venant également de l'extérieur de la région pour pouvoir mettre en avant cet atout. C'est une opportunité mais surtout le témoignage de la reconnaissance du potentiel de ce projet ! Il tient de ce fait à remercier particulièrement la Fondation qui s'est impliquée dans la recherche de fonds, notamment pour la réalisation de la muséographie et de la scénographie pour 2,1 millions de francs, sans solliciter la commune autrement que par les mécanismes de la Nouvelle politique régionale (NPR). Des engagements ont été pris pour près des  $\frac{3}{4}$  du montant, principalement par la NPR ainsi que via un soutien de la Loterie romande. L'occasion est ainsi donnée à M. Karakash de saluer la présence dans le public d'un représentant du service cantonal de l'économie, M. Nicolas Junod, qui a beaucoup aidé pour le suivi de ce dossier auprès de l'Etat. Les résultats obtenus pour cette recherche de fonds témoignent de la crédibilité de la Fondation, notamment dans son espoir pour trouver les financements actuellement manquants. En ce qui concerne le financement du volet communal du projet, la transformation du bâtiment, Val-de-Travers bénéficiera certainement d'un soutien NPR. Il n'y a pas encore de décision définitive, le dossier étant sur la table du Conseil d'Etat, mais plusieurs préavis favorables des services cantonaux ont été obtenus. Cette aide s'élèverait à environ la moitié du montant demandé au Conseil général. A celle-ci s'ajoutent les éventuelles subventions diverses, par exemple de l'ECAP ou du service des monuments et sites. A ce sujet, il laisse la parole à son collègue, chef du dicastère des infrastructures, qui a justement suivi toutes les étapes liées à la rénovation de ce bâtiment communal.

M. Fatton (cc) relève qu'indépendamment des volets culturel, économique et touristique, il y a effectivement encore la dimension architecturale découlant de la volonté de rénover l'Hôtel-de-District à Môtiers. Le projet présenté est ambitieux. Il permet de remettre en valeur un bâtiment important qui n'est plus utilisé aujourd'hui. Il permet également de maintenir un certain cachet architectural dans la Grande Rue, la volonté n'étant pas de la dénaturer mais d'offrir une certaine visibilité à ce bâtiment. Il conçoit que la somme demandée dans ce but est importante. 2 millions de francs d'investissement représentent une charge financière communale de fr. 72'000.- par année, compte tenu des emprunts. L'objectif est de mettre ce bâtiment à disposition de la Fondation sur une période de 20 ans. Cette durée permettra aux différents partenaires de se projeter dans l'avenir. Il comprend les remarques de certains qui pensent que ce bâtiment aurait pu être rentabilisé de

manière différente, via notamment la création d'appartements de haut standing. Toutefois, il n'est pas persuadé qu'en finalité et après ce délai de 20 ans, les rentrées financières auraient été plus importantes, en ne touchant pas aux aspects culturels et touristiques.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Menoud (PLR) souhaite se récuser en raison d'un lien d'affaire avec un membre de l'Interprofession.

Le président prend en considération sa récusation et la remercie de prendre place sur le banc des spectateurs.

M. Calame (PLR) fait l'intervention suivante : « Voici un dossier qui n'aura pas manqué de susciter de vives discussions et de très intéressants débats au sein de notre groupe et plus largement au sein de notre parti. Je remercie tout d'abord le Conseil communal pour la qualité du rapport fourni et surtout pour la quantité d'informations qui étaient à notre disposition pour analyser ce dossier.

*Disons-le d'emblée, le groupe PLR accueille favorablement ce projet, mais voici quand même les grandes lignes de notre réflexion, quelques commentaires et quelques questions. Un projet fédérateur, voici un qualificatif qui est souvent ressorti dans nos débats. Il s'agit certainement de l'élément clef d'un aspect extrêmement important et cruellement manquant à l'heure actuelle au Val-de-Travers. Trouver une distillerie à visiter le dimanche matin, proposer un gîte ou une chambre d'hôte ou s'assurer que les cars visitant les Mines d'Asphalte feront également un arrêt supplémentaire à la Maison de l'Absinthe ou au Volkwreksmuseum, sont des prestations touristiques qui, à notre sens, font cruellement défauts aujourd'hui. Nous en sommes convaincus, cette Maison de l'Absinthe, en plus de sa mission de faire connaître l'absinthe et son histoire, pourra jouer ce rôle fédérateur de véritable trait d'union entre tous les prestataires de la région, qu'il s'agisse d'absinthe ou non, dans un bâtiment superbe, riche d'histoire, idéalement situé au cœur de Môtiers.*

*Le groupe PLR souhaite relever le fait que l'un des acteurs les plus importants du tourisme de la région à l'heure actuelle demeure encore et toujours Goût & Région, qui grâce aux qualités de visionnaire et de professionnel du tourisme de son leader a réussi à attirer plus de 30'000 visiteurs par an dans la région. Un tel acteur aurait dû à notre goût être impliqué de façon plus importante dans le projet, puisqu'il assure très probablement aujourd'hui certaines des missions que l'on souhaite confier demain à la Maison de l'Absinthe. De plus, cette collaboration avait déjà été suggérée dans le rapport de la société Thematics. Nous souhaitons donc connaître les plans du Conseil communal en matière de collaboration avec Goût & Région entre la décision de ce soir et le moment où la Fondation prendra le projet en mains. Il s'agit d'un acteur indispensable au Val-de-Travers qu'il s'agit de traiter comme tel !*

*Pour mentionner brièvement les transformations de l'Hôtel-de-District, nous attachons une attention toute particulière aux oppositions qui ont été formulées et demandons au CC de veiller aux intérêts de tous. Nous constatons quand même avec stupeur mais également avec une grande satisfaction à quelle vitesse les services de l'Etat ont réagi favorablement à une modification d'une telle envergure sur un bâtiment comme celui-ci ! Nous souhaitons tirer un parallèle avec les pratiques parfois bien trop pointilleuses de la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) quand il s'agit d'acteurs privés avec des projets bien plus modestes mais qui prennent bien plus de temps et d'énergies à leurs auteurs.*

*Il est important de constater et de confirmer que la majorité des distillateurs d'absinthe ne sont pas défavorables au projet, mais que bon nombre d'entre eux nourrissent encore quelques craintes en ce qui concerne les modalités de collaboration qui leur seront proposées. Certes, il est trop tôt pour les connaître. Certes, ce n'est pas la commune qui va les définir, mais ces craintes sont fondées et légitimes. Il appartient tout de même à la commune de veiller à ce qu'ensemble, commune,*

*Interprofession et Fondation, parviennent à définir la conception d'une future collaboration qui soit profitable à tous les acteurs.*

*En ce qui concerne les prévisions en personnel, le groupe PLR reste convaincu, comme il l'a déjà dit lors de l'analyse du dossier d'information en 2011, qu'une personne et demie ne sera pas suffisante pour mener à bien la gestion de la Maison, l'accueil, les visites, les missions du genre « office du tourisme » et fournir des prestations pour fr. 80'000.- à la commune de Val-de-Travers, sans compter le personnel auxiliaire qui sera nécessaire aux cours de cuisine ou encore le fait que la charge de travail ne sera pas constante toute l'année. Nous aurions souhaité une analyse moins économe mais plus rationnelle au niveau des besoins en personnel, mais nous ne nous arrêterons pas sur ce point puisque finalement la gestion de la Maison et l'engagement de personnel incomberont à la Fondation et non pas à la commune. Il est intéressant de constater que ce point reste relativement mal compris dans la région où bon nombre de citoyens dénigrent tout simplement le projet, considérant qu'il en coûtera bien trop à la commune, notamment en charge sur le personnel !*

*Lors de l'examen des arrêtés, le PLR s'est longuement interrogé sur l'implication des terminologies utilisées. Un engagement sur 20 ans nous inquiète dans la mesure où il est verrouillé pour toute la durée. Mais cet examen approfondi nous réjouit puisque finalement on y parle de mandat de prestations qui, au sens du code des obligations, peut être renégocié en tout temps dans la mesure où les 2 parties s'entendent. Nous partons donc du principe qu'en votant cet arrêté b) le Conseil général ne bétonne pas la situation pour les 20 prochaines années, mais qu'il se conserve la possibilité de reconsidérer les termes du mandat si cela devait être nécessaire. Bien sûr, la Fondation a aujourd'hui besoin de garanties et le groupe PLR est prêt à les offrir ! Mais il souhaite avoir la confirmation du CC que les actes qu'il entreprendra de signer avec la Fondation seront en ligne avec la terminologie de l'arrêté. Nous ne discutons pas la durée de 20 ans en ce qui concerne la renonciation à percevoir un loyer. Par contre, nous souhaitons limiter la durée du mandat de prestations comme le propose le groupe UDC par son amendement que nous soutenons par ailleurs. En complément, le groupe PLR soumet un sous-amendement priant le CC de fournir au Conseil général un rapport sur la situation au sein de la Fondation tous les 5 ans. Toujours convaincu qu'un mandat est modifiable en tout temps, la commune aura tout loisir de reconsidérer le mandat et ses modalités après 5 ans si cela devait être nécessaire. Je reviendrai au sous-amendement dans le cadre de l'examen de détail pour clarifier davantage les choses.*

*Une autre question ouverte est celle de l'exonération fiscale, l'une des conditions-cadre à la réalisation du projet, nous souhaitons donc savoir ce qu'il en est aujourd'hui. »*

M. Schwab (PS) s'exprime à son tour au nom de son groupe : « C'est l'heure ! C'est l'heure de porter l'absinthe au rang qui doit être le sien. C'est l'heure de mettre en valeur notre patrimoine, notre histoire, et je dirais même notre identité.

*L'absinthe, cette plante et cette boisson mythique, fait les beaux jours de notre région depuis le 18<sup>ème</sup> siècle et lorsqu'on évoque le Val-de-Travers à l'extérieur de nos frontières régionales, on ne peut s'empêcher de l'associer à l'absinthe. L'absinthe c'est aussi pour nos Vallonniers ce qui nous unit, pas seulement au moment de l'apéritif, et ce qui nous a façonnés. C'est notre histoire, notre patrimoine, certains immeubles de notre région nous rappelle le temps où l'absinthe était produite en masse et qu'elle faisait vivre des dizaines, voire des centaines de personnes, qui agriculteurs, qui cultivateurs ou qui restaurateurs et distillateurs. Près de 100 ans de prohibition et de clandestinité ont également façonné notre histoire et peut-être même aussi notre caractère. C'est donc l'heure de mettre en valeur notre absinthe, notre histoire, nos distillateurs, nos cultivateurs. Parce que qui d'entre nous sera encore là dans 50 ans pour raconter avec précisions à nos petits-enfants l'histoire de l'absinthe et toutes ces anecdotes liées à la clandestinité ? Qui fera encore vivre la légende de l'absinthe dans 50 ans ? Nous vivons actuellement encore une période privilégiée puisque nous pouvons encore tous côtoyer d'anciens clandestins, dont certains ne sont pas avares d'anecdotes et d'autres petites histoires cocasses, mais qui dans 50 ou 60 ans se fera le témoin de ce riche patrimoine ?*

*La Fée verte a été assassinée en 1910 et si elle est ressuscitée en 2005, ce n'est pas pour la laisser aujourd'hui mourir à petits feux, dans l'oubli. Faisons-la au contraire vivre et vivons avec elle, c'est la responsabilité de notre génération.*

*Ce projet de Maison de l'Absinthe est d'une importance capitale. C'est un projet d'envergure qui doit souder et unir et non diviser. Ce projet doit être un écrin pour ce breuvage, il doit mettre en valeur le travail magnifique et quotidien depuis des lustres des cultivateurs et des distillateurs qui ont été les gardiens de la tradition pendant toutes ces années de la prohibition.*

*Par ailleurs, la Route de l'Absinthe est en construction et nos amis pontissaliens, qui sont également intimement liés à l'histoire de l'absinthe, sont très actifs dans ce domaine. Nous ne devons pas laisser à eux seuls la responsabilité de valoriser ce patrimoine. Nous avons nous aussi, nous les Vallonniers, cette responsabilité et nous devons l'assumer !*

*Nous vivons une période où tous les éléments sont réunis pour mettre en œuvre ce très bon projet, nous disposons d'un bâtiment communal vide et dont l'histoire, de par son ancienne affectation de poste de police et de tribunal, est également liée directement à l'absinthe. Nous disposons également des moyens de financer la rénovation de ce bâtiment pour en faire un véritable phare. Un phare qui devrait attirer les touristes et les amoureux de la Fée verte et qui les redirigera ensuite à bon port, pour par exemple une dégustation et une visite chez les distillateurs.*

*Cette Maison de l'Absinthe ce n'est pas que la mise en valeur de notre histoire, mais également celle de notre terroir. Son objectif et sa mission seront aussi d'être une véritable vitrine pour le terroir et pour notre région de manière générale. Le projet est soutenu par l'Interprofession de l'absinthe et cela nous paraît primordial, tel que cela a été relevé par mon préopinant, ce projet doit être celui de tous, celui qui unit tous les acteurs locaux et non pas celui qui instaure la désunion et la concurrence. Le rapport présenté par le CC nous paraît excellent. On sent que ce projet est mûr et réfléchi, tant au niveau financier que muséographique par exemple. Y renoncer aujourd'hui reviendrait à assassiner une deuxième fois la Fée verte. Un assassinat non pas immédiat, mais programmé, qui sait qui interviendra dans 20, 30, 50 ou 60 ans peut-être !*

*Profitons du fait qu'une Fondation a été créée, qu'elle recèle de nombreuses compétences en son sein avec des gens sérieux, reconnus dans le monde économique. Lorsqu'on sait que cette Fondation est d'ores et déjà capable de soulever des fonds pour plus de 1,5 million de francs, il faut foncer la tête haute et s'engager dans cette voie historique !*

*Je rejoindrai aussi mon préopinant en ce qui concerne la dotation en personnel qui peut paraître à première vue un tout petit peu sous-estimée, mais là également ce sera la responsabilité de la Fondation.*

*Vous l'aurez compris, c'est avec un enthousiasme certain que le groupe socialiste soutient ce projet de Maison de l'Absinthe et qu'il soutient par ailleurs le mode de gouvernance prévu. Il acceptera bien évidemment l'entrée en matière sur les 2 arrêtés proposés. »*

M. Vaucher (POP) remercie le CC, au nom de son groupe, pour cet excellent dossier, notamment sur le plan architectural. Même si certains membres du POP ont relevé quelques bémols vis-à-vis des transformations envisagées lors de sa séance de groupe, ce projet a été globalement bien ressenti. La conception au niveau muséal est intéressante et le business plan tient la route ! Créer un musée de l'absinthe c'est transmettre notre patrimoine commun et appartenant à tous. Ce patrimoine n'est pas élitiste, tous les Vallonniers étant concernés par l'histoire de l'absinthe. Comme l'a fait remarquer M. Schwab, le groupe POP est convaincu que le fait de conserver toutes ces anecdotes font la saveur de l'absinthe autant que les différentes recettes qu'il est possible de déguster ! Cela passe par la légende du Docteur Ordinaire à la vente d'absinthe interdite sur la Place de la Carmagnole par les gens de la République autonome du Val-de-Travers pour le 150<sup>ème</sup> de la révolution du canton de Neuchâtel, par les alambics de rechange chez la Malotte, ou encore par le fait qu'il était possible d'aller chercher de l'absinthe au poste de police de Couvet, etc. Il y a énormément d'anecdotes de ce genre et M. Vaucher trouverait dommage qu'elles partent dans l'oubli. Toutes ces petites choses cumulées font la vraie et la grande histoire. Ce projet permet de rénover un bâtiment qui en a besoin, qui appartient à notre patrimoine et que personne ne voudrait voir disparaître du giron communal. Il peut être rénové pour la bonne cause puisqu'il abritera un

musée vivant qui permettra d'influer sur le tourisme, afin qu'il soit le plus doux possible. Ce projet permet également d'externaliser une tâche actuellement assumée par la commune. Pour toutes ces raisons et pour celles énoncées par les rapporteurs PLR et PS, le groupe POP acceptera l'entrée en matière, ainsi que les 2 arrêtés relatifs à cette Maison de l'Absinthe.

M. Willener (UDC) fait l'intervention suivante : « Le groupe UDC tient également à remercier le CC, ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé à la rédaction des documents annexés qui sont fort complets et intéressants. Nous voici donc à ce Conseil général où il faut débattre de ce projet dont tout le Vallon parle depuis pas mal de temps.

Ce projet tel que présenté aujourd'hui a quelque peu changé par rapport à celui de la législature précédente. Pour nous, il a changé dans le bon sens et ainsi le groupe UDC acceptera le crédit demandé. Ce soir, c'est le crédit et non le fonctionnement de la Maison qui doit être débattu. Nous avons bien séparé les choses, afin de donner notre aval au CC. Nous sommes bien conscients que s'il fallait créer des lofts ou autres, le coût serait plus ou moins le même pour la commune. Bon, il est vrai que si ce projet ne marche pas dans 10 ans, il faudra sûrement réinvestir un million de francs et nous ne serons de loin pas gagnants ! Mais nous ne pensons pas actuellement à cette éventualité.

Nous aurions tout de même souhaité la présentation du fonctionnement exact de cette Maison par l'Interprofession, ceci nous aurait quelque peu rassurés. Nous allons dès lors lui faire confiance pour qu'elle nous le présente dans de brefs délais, car dans le fond, ce travail est le sien.

Le choix du président de la Fondation nous a rassurés, car sans connaître M. Chave, nous avons eu beaucoup d'échos positifs à son sujet par les personnes autres du projet.

Nous avons quand même un ou 2 points négatifs à relever, comme cette grande lucarne qui défigure passablement le bâtiment. Toutefois, si le service des monuments et des sites ainsi que les voisins l'acceptent, nous ferons avec !

Le mandat de prestations nous pose problème, car nous ne sommes de loin pas favorables à cette durée de 20 ans que nous trouvons bien trop longue pour discuter avec la Fondation, raison pour laquelle un amendement est déposé pour réduire ce temps à 10 ans. Il est également ressorti lors de nos débats que les 20 ans sans recevoir de loyer étaient bien trop longs également, mais nous n'allons pas renvoyer le CC renégocier le bail.

Nous souhaitons plein succès à ce projet qui ne pourra qu'apporter une meilleure connaissance à ce merveilleux et rafraichissant apéro, ainsi qu'un plus à notre région ! »

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour au nom de son groupe : « Nous félicitons le Conseil communal pour ce projet à la fois novateur, fédérateur, dynamique à l'image du Vallon, bref bien « alambiqué » et richement documenté. La création de cette Maison de l'Absinthe, c'est l'OCCASION pour tous de livrer un héritage aux générations futures. Il est le fruit d'une longue maturation de 18 mois au cours de laquelle les acteurs de la filière « absinthiale » ont été consultés. La majorité d'entre eux ont estimé que le projet était pertinent pour renforcer le rayonnement touristique et culturel de la région et qu'il contribuera au développement économique de la filière.

Au-delà du projet ambitieux et moderne que nous distille le Conseil communal et de la renaissance de l'Hôtel-de-District sous un nouveau label, il nous apparaît essentiel que la Maison de l'Absinthe s'intègre dans la vie locale et ne devienne pas une sorte de « monolithe » posé et voué uniquement au tourisme. Elle doit rester proche du citoyen vallonnien, impliquer la population locale, mais aussi être alimentée par les acteurs professionnels du cru. Dans cette vision, la réflexion d'intégration doit s'élargir et aller au-delà de l'organisation d'une distillerie quotidienne de garde. Certains distillateurs ont constitué un riche patrimoine et conservé une mémoire emplie d'anecdotes qu'ils sont - sans nul doute - prêts à partager.

A titre anecdotique, mais cela concerne davantage la Fondation, les rapports font à notre goût trop souvent appel à des anglicismes : « business plan », « master plan », « food & beverage », and so on... Puisqu'il s'agit d'un projet culturel et patrimonial, on ose espérer que la muséographie saura elle être bien mieux inspirée et représentative de l'authenticité du terroir.

*Si l'importance de la dimension culturelle, économique et touristique a été relevée dans nos réflexions, le projet architectural a toutefois suscité plusieurs interrogations. Tout d'abord au niveau de l'impact visuel de la grande lucarne au Nord et de l'intégration de vitrages compacts dans le site classé qu'est la Grande Rue. Ont aussi été discutés la performance énergétique du bâtiment et la question du parcage des véhicules.*

*Qu'en est-il des réactions suscitées face à cette architecture, quelles améliorations seront apportées au bâtiment sur le plan énergétique, de quelle manière concrète entend-on préserver des nuisances du parcage le cœur historique de Môtiers ? Pourquoi supprimer les volets sur les étages ? Quelques interrogations sur lesquelles nous attendions volontiers des compléments.*

*Concernant les aspects financiers, de nombreux points ont été soulevés. Le business plan se révèle être prudent, voire même pessimiste au niveau des recettes. Mais ces projections nous semblent judicieuses ; le sort d'autres projets similaires, notamment du côté du Val-de-Ruz avec pour thème les champignons, doivent nous inciter à la prudence. En effet nous relevons que la viabilité du projet ne semble être garantie que grâce à la contribution généreuse annuelle de fr. 152'000.- de la part de la commune, sous la forme du mandat de prestation et de l'abandon du loyer.*

*Néanmoins, que se passera-t-il en cas d'exploitation déficitaire, ce risque étant inévitable lors des 2-3 premières années ? La commune est-elle engagée ? Et si au contraire, la gestion se révèle être bénéficiaire, ce que nous souhaitons bien entendu, est-il prévu de réduire la participation communale, par exemple en récupérant une partie du loyer ?*

*Enfin concernant l'IGP, et même si cela n'est pas du ressort principal de la commune, quelle solution est envisagée sur la controverse actuelle avec les producteurs et acteurs du côté de Pontarlier ? Il nous paraît essentiel qu'une issue soit trouvée prochainement, afin que le projet puisse démarrer et se concrétiser sur les meilleures bases possibles.*

*En conclusion, parce que cette Maison pérennisera le mythe de la Fée verte à travers les siècles, parce que cette Maison fera rayonner tout notre réseau touristique, qu'elle fera découvrir ou re-découvrir nos richesses et notre patrimoine, parce que c'est un projet dynamique à l'image de notre commune avec des retombées économiques non négligeables, notre groupe apportera tout son soutien à ce dossier. »*

M. Karakash (cc) remercie tous les groupes pour leur accueil favorable à ce projet. Cet enthousiasme fait chaud au cœur en regard de l'implication de toutes les personnes qui ont œuvré pour l'élaboration de ce dossier. Le CC est donc heureux d'entendre de quelle manière il a été reçu au sein des groupes. De nombreuses questions ayant été posées et méritant toutes une réponse, M. Karakash va tenter de les reprendre et invite d'ores et déjà les groupes à intervenir s'il venait à en oublier.

En reprenant tout d'abord l'intervention du groupe PLR, il confirme que ce projet se veut fédérateur au niveau du développement touristique et également au service de la profession. La commune collabore étroitement avec Goût & Région, étant liée par un mandat de prestations pour assurer l'accueil touristique au point i sis à la gare de Noiraigue. Elle entretient par ailleurs des contacts soutenus avec cette entité à travers l'association Destination Val-de-Travers, à laquelle la commune est également liée par un mandat de prestations, Goût & Région fournissant les forces de travail. Le CC est très attaché à la volonté de pérenniser cette industrie touristique et est également conscient qu'elle s'appuie beaucoup sur le génie propre de M. Matthias von Wyss qui l'a construite. D'autres personnes œuvrent bien entendu au sein de cette entité et font du bon travail, ce qui rend le CC confiant pour l'avenir tout en étant également conscient que lorsque M. von Wyss quittera Goût & Région, cela entraînera des changements importants. Lorsque le fondateur de toute société prend sa retraite, c'est un adieu qui n'est jamais évident. Raison pour laquelle, le CC a la volonté de ne pas trop alourdir le poids des responsabilités de filière touristique régionale sur Goût & Région. Le fait de disposer d'un autre acteur professionnel est un appui bénéfique. En effet, la Fondation et Goût & Région pourront travailler ensemble et se relayer sur les tâches fédératrices de tous les acteurs touristiques qui ne sont pas professionnels. En effet, dans le tourisme au Val-de-Travers, beaucoup d'offres sont proposées par des bénévoles qui ont besoin d'un appui professionnel pour se promouvoir et se structurer. C'est cette intention que le CC a privilégié, sans aucune défiance envers ce nouveau dispositif organisationnel. Il ne souhaitait simplement pas que Goût & Région



porte ce volet « absinthe » seul, car mettre tous ses œufs dans le même panier constitue à un moment donné une prise de risques importante.

En ce qui concerne la rapidité de traitement du permis de construire, il explique que lorsque les projets sont bien préparés par les particuliers, ils sont traités aujourd'hui en un mois et demi selon les statistiques du service de l'urbanisme. Cela n'a pas toujours été le cas notamment lors des premières années de la commune, car il a fallu un temps d'adaptation suite à la réorganisation des services. Il confirme que le projet de la Maison de l'Absinthe a vite été traité, mais il tient à souligner qu'il n'y a pas de passe-droit pour ce dossier de construction et souhaite que l'Assemblée en soit rassurée.

Au sujet de la collaboration avec les distillateurs, il précise que le CC partage ce vœu et souhaite également qu'un dialogue ouvert ait lieu au sein l'Interprofession. Il a d'ailleurs attaché beaucoup d'importance à la phase de consultation lancée à la suite de la présentation le 20 juin 2011 du rapport d'information sur la Maison. Des contacts directs ont été instaurés avec quasiment tous les distillateurs, en tous cas avec tous ceux qui ont bien voulu recevoir les personnes chargées de présenter ce dossier. Plusieurs membres ont l'attente que cette Maison ne se mette pas au bénéfice d'un distillateur plus que d'un autre, mais qu'elle le soit au profit de l'ensemble de la filière. Cette attente est également celle du CC. C'est aussi pour cette raison que chaque entité fondatrice est représentée par 2 sièges au Conseil de fondation de la Maison de l'Absinthe, pour éviter qu'une seule personne ne fasse le lien entre la Fondation et l'association Interprofessionnelle d'une part, et l'association du Musée régional d'autre part. Il est également positif que 2 représentants de la commune soient impliqués.

Concernant la dotation en personnel également relevée par le groupe socialiste, M. Karakash explique que l'évaluation a été faite sur une présence en personnel de 10h par jour par rapport aux jours d'ouverture annoncés. Il conçoit que cela est peu pendant les périodes de dense fréquentation où les présences de 2 personnes au minimum s'avèreront nécessaires. La Fondation en est consciente et elle garde la possibilité de réduire les horaires lors des périodes creuses en basse saison, si possible en ne diminuant pas le nombre de jours d'ouverture, mais uniquement les heures sur une demi-journée par exemple, si elle n'arrive pas à tourner. Le CC est très attaché à ce que la Maison reste ouverte 11 mois par année, évidemment comme dans toute structure, son personnel aura le droit de prendre des vacances. Cette réflexion est à mettre en lien avec la prudence des évaluations faites au niveau des recettes, tel que souligné par le groupe des Verts. Si la Fondation dispose de davantage de moyens financiers, avant de faire du bénéfice, elle aura peut-être envie d'étoffer ses forces en personnel.

Au sujet de l'impact communal en termes de personnel, il rappelle, tel que cela est mentionné dans le rapport relatif au budget 2013, que si la Maison se réalise, le mandat de prestations prévoit la reprise d'un poste communal par la Fondation. Cela permet donc à la commune de ne pas alourdir sa charge financière de fonctionnement par rapport à la réalisation de ce projet.

Au niveau de la durée et du statut du mandat qui ont été relevés par plusieurs groupes et notamment l'UDC, il précise que le CC peut accepter les amendements proposés, y compris le sous-amendement PLR. L'intention du CC n'était pas de conclure un mandat d'une durée de 20 ans, mais d'obtenir l'autorisation de porter le montant chaque année au budget pendant ce laps de temps. En effet, cela n'empêche pas de conclure un mandat d'une durée de 4 ans, renouvelable par période de 4 ans ou de 5 ans en 5 ans par exemple. Il indique également que si le montant de fr. 80'000.- est rediscuté après 10 ans, cela n'est pas un problème. D'un autre côté, il tient à rendre l'Assemblée attentive que, si plus aucune prestation communale ne venait à être confiée à la Fondation, elle aura probablement de la peine à être ouverte à l'année. Dans 5 ans, même si cette Maison permettra de développer le tourisme en période creuse, il n'est pas persuadé que cette augmentation engendre un volume d'activités suffisant pour fonctionner sans aucun soutien communal. Cela mis à part, le CC est d'accord avec les amendements proposés.

En ce qui concerne la question de l'exonération fiscale de la Fondation, il précise que les démarches sont encore en cours. La décision fiscale n'est pas encore tombée et c'est une des conditions de faisabilité du projet. Il est évident que si la Fondation n'obtenait pas cette exonération ce serait un gros problème, mais les statuts ont tout de même été construits dans le sens d'une obtention en collaboration des services cantonaux compétents. Dès lors, le CC n'est pas inquiet sur ce point.

Une autre condition de faisabilité est l'obtention du permis de construire. En raison du calendrier fixé et la volonté d'ouvrir les portes de la Maison en 2014, l'obtention de ce permis est soumise à trouver des solutions aux quelques oppositions déposées. Ces dernières portent sur des éléments de détails et ne remettent pas en cause la faisabilité globale du projet. Il indique que pour la lucarne, la solution d'un revêtement en pierre semble convenir davantage à tout le monde. Les autres éléments en discussion concernent le traitement des volets et des fenêtres du premier étage, l'ouverture de la vitrine sur le côté du bâtiment, la problématique du parcage et la signalétique du site. Le CC est prêt à aller à la rencontre des gens qui ont des inquiétudes. En effet, il ne perçoit pas ces oppositions comme étant des bâtons dans les roues, au contraire, elles contribuent à améliorer davantage ce projet.

En revenant sur l'intervention du PS, il tient à relever qu'il a raison d'insister sur le rôle de valorisation de cette Maison. Elle n'est pas là pour prendre la place des acteurs, mais pour leur permettre de se développer. C'est une Maison au service du tourisme et des acteurs économiques. Elle doit rester neutre dans son positionnement vis-à-vis des distillateurs, elle ne sera pas instrumentée dans une logique de concurrence, mais au contraire elle deviendra un point de rayonnement. Plein d'idées permettant d'aller dans cette direction ont été élaborées et le chef de projet, ainsi que le CC sont prêts à les proposer dans le cadre des discussions à intervenir entre la Fondation et l'Interprofession.

Il relève ensuite que le groupe POP a souligné un aspect important. Lorsque le mot « culture » est mentionné, l'impression d'être dans un débat élitare est souvent conservée. Or, la culture liée à l'absinthe touche véritablement tous les habitants du Val-de-Travers. C'est donc un aspect particulier et il est plaisant d'avoir un projet touchant autant de personnes. A ce sujet, il indique que cette Maison va amener quelques éléments inédits et inconnus de l'histoire de l'absinthe dans ses salles de présentation. A titre personnel, il se réjouit d'ores et déjà de pouvoir enrichir ses propres connaissances sur le sujet. Il ajoute que le POP a également raison de souligner que cette Maison permettra d'externaliser des tâches communales. Toutefois, il précise que la lecture des Verts n'est pas juste, il ne s'agit pas d'un soutien communal de fr. 152'000.-. Le soutien communal s'élève à fr. 72'000.- et correspond au rendement normal de l'immeuble rénové, compte tenu de sa valeur actuelle et de la charge financière engendrée par sa rénovation. Les fr. 80'000.- liés au mandat de prestations correspondent actuellement à des tâches effectuées au niveau communal, mais qui ne le seront plus demain. Ce sont donc des charges qui disparaissent au niveau communal et qui apparaissent pour la Fondation de la Maison de l'Absinthe. Elles ne remplacent pas celles qui sont confiées à Goût & Région pour la desserte du point i à la gare de Noiraigue. La Fondation sera en charge du soutien à la Route de l'Absinthe à hauteur de 0.3 EPT, soit l'équivalent de ce qui est fourni par la Ville de Pontarlier. Parmi les autres éléments que pense externaliser le Conseil communal figure par exemple la mise à jour en 3 langues de la partie « Visiter » du site Internet communal. Cette tâche nécessite des compétences linguistiques pour l'élaboration des traductions et des contacts étroits avec les différents acteurs touristiques, qui rejoindront en bonne part le travail à effectuer pour mettre à jour le site de la Route, il y a donc des synergies intéressantes entre ces missions. Les tâches de vérification des rééditions des brochures touristiques ou prospectus pourraient également entrer dans le cadre du mandat, mais il faut bien souligner que celui-ci n'a pas encore été négocié avec la Fondation. L'externalisation des diverses missions correspondra à un montant maximal de fr. 80'000.-. Il ne s'agit donc pas d'une subvention, mais bien d'un achat de prestations.

Du côté du groupe UDC, M. Karakash est content que l'appréciation de ce projet ait évolué dans le bon sens et pense que c'est grâce à la volonté de le construire avec les distillateurs et les professionnels de la branche touristique. Il se réjouit également de la collaboration de M. Chave, non seulement car il s'agit d'une personne qui dispose d'une aura certaine au sein du canton et d'une forte crédibilité auprès de ses interlocuteurs, mais aussi en matière d'accompagnement des entreprises jeunes. En effet, il serait difficile de trouver une personne avec autant de bouteille, car il a notamment présidé le Conseil d'administration de Neode pendant de nombreuses années, et depuis la création du parc scientifique. Dans ce cadre, il a accompagné plusieurs start-up qui se développent aujourd'hui de belle manière. Le CC se réjouit dès lors beaucoup de son implication, sans compter qu'il est précieux d'avoir une personne externe parmi les membres du conseil de fondation. Le CC a vraiment le sentiment que la commune a ainsi transmis le bébé dans de bonnes conditions pour que ce projet devienne collectif.

Enfin, en ce qui concerne l'IGP, M. Karakash indique que le CC n'est pas au pilotage de la démarche de l'Interprofession pour l'obtention de cette IGP. A titre personnel, il explique qu'il verrait d'un bon œil qu'il y ait une reconnaissance de l'IG « Absinthe de Pontarlier » du côté français et de l'IGP « Absinthe » du côté suisse. Cela permettrait peut-être d'instaurer ensuite une reconnaissance réciproque et le moyen d'assurer une production de l'absinthe sur l'ensemble du pays franco-suisse. Cette issue serait idéale en son sens et permettrait aussi de bloquer l'accès au marché suisse aux absinthes fantaisistes et aux grands producteurs de spiritueux français qui ne se localiseraient pas à Pontarlier. Il ne pense en effet pas que cela serait plaisant de voir les grandes distilleries du Sud de La France venir inonder le marché suisse avec leurs produits industriels. Sur cette question, le CC n'a qu'un rôle de conseil, il conserve bien entendu des contacts avec les acteurs de part et d'autre de la frontière pour la suite de ce dossier. M. Karakash cède finalement la parole au chef du dicastère des infrastructures.

M. Fatton (cc) répond tout d'abord au groupe PLR en précisant que le CC était conscient que des oppositions pourraient survenir pendant la mise à l'enquête des plans. Raison pour laquelle, depuis fin novembre, les différents voisins ont été rencontrés pour connaître leur ressenti. Les transformations posant problèmes ont dès lors pu rapidement être identifiées, notamment la lucarne, les volets ou encore les croisillons prévus aux fenêtres. Une opposition a déjà pu être levée par une convention. Des discussions sont en cours avec les 2 autres opposants, avec qui une rencontre est encore prévue dans le courant de la semaine, afin de trouver des solutions. Il rassure le groupe des Verts, en ajoutant que le CC n'a pas l'intention d'enterrer le projet simplement à cause de ces détails architecturaux. Il ne s'était pas rendu compte de certains aspects, mais il y travaille avec la volonté de satisfaire chaque partie. Une solution pour la lucarne a déjà été trouvée et semble convenir, elle doit encore être validée. L'idée est de l'abaisser. Elle permettra toujours d'avoir une vue sur le territoire et d'apporter de la lumière dans l'édifice. Des aménagements derrière la vitre sont réalisés de manière à ne pas avoir une vue directe sur le voisinage. En ce qui concerne l'amélioration énergétique des bâtiments, il précise que la volonté du CC est de la valoriser de la manière la plus efficiente possible, comme il croit l'avoir démontré par les autres projets de rénovation déjà soumis au Conseil général. Etant donné que l'Hôtel-de-District est un bâtiment historique, son amélioration énergétique se fera dans le respect des contraintes architecturales.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail du premier arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, il procède ensuite au vote d'ensemble. **C'est finalement par 34 OUI contre 2 NON que le Conseil général approuve le crédit de fr. 2'000'000.- pour la rénovation de l'Hôtel de District**, tel que soumis par le Conseil communal.

## **B) AUTORISATION DE SIGNER UN MANDAT DE PRESTATION DE FR. 80'000.-**

Le président passe à l'examen de détail de ce second arrêté. Il précise que des amendements sont déjà annoncés et demande au rapporteur PLR de bien vouloir développer son sous-amendement à l'article 2.

M. Calame (PLR) précise que cette proposition consiste uniquement à l'ajout d'un alinéa 5, le reste des modifications à l'article étant reprises de l'amendement UDC. Ainsi, le sous-amendement se construit comme suit :

### Sous-amendement PLR, article 2, nouvel alinéa 5

**Art. 2** <sup>1</sup>Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de CHF 80'000.- **pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.**

<sup>2</sup>Le versement de cette subvention intervient après réception du rapport d'activité et des comptes annuels révisés.

<sup>3</sup>La charge est comptabilisée au compte de fonctionnement n° 860.365.04 *Mandat de prestations à Maison de l’Absinthe*.

<sup>4</sup>Le Conseil communal est autorisé à indexer le montant de la subvention à l’indice suisse des prix à la consommation (IPC) chaque fois que l’indice aura augmenté de 5 points (base décembre 2010).

<sup>5</sup>**Le Conseil communal réévaluera les besoins du mandat de prestations tous les 5 ans, la première fois au 31 décembre 2018 et présentera un rapport au Conseil général.**

M. Mairy (PS) souhaite une précision du groupe PLR notamment si cela signifie que le mandat de prestations peut être renouvelé au bout de 10 ans selon des termes à rediscuter à chaque reconduction ou si cela implique que le mandat de prestations est conclu pour 10 ans, puis s’arrête à cette échéance.

M. Calame (PLR) précise que la volonté initiale était de dissocier la durée prévue pour la renonciation à percevoir le loyer de celle de l’inscription du montant lié au mandat. Ces modifications sont l’objet de l’amendement du groupe UDC qui propose de limiter le financement du mandat à 10 ans au lieu de 20 ans et de laisser la renonciation de percevoir le loyer à 20 ans. Le PLR demande tout simplement un état des lieux tous les 5 ans. Comme mentionné dans son rapport en introduction et comme l’a confirmé M. Karakash, il rappelle qu’un mandat de prestations est négociable en tous temps et que le CC avait déjà prévu de fixer une échéance soit de 4 ans, avec reconduction par une période identique, soit d’un renouvellement de 5 en 5 ans. Dès lors, il précise que le PLR est satisfait de la durée de 5 ans qui permet de couvrir en 2 fois la période de 10 ans prévue dans l’arrêté pour l’inscription du montant de fr. 80’000.- chaque année au budget communal. Il espère dès lors avoir répondu à la question de M. Mairy.

M. Karakash (cc) précise que l’arrêté permet de conclure un mandat de fr. 80’000.- pendant plusieurs années. Si le CC décidait de conclure un mandat d’un montant maximum de fr. 50’000.- cela resterait dans le cadre de sa compétence. Par contre, la conclusion d’un mandat valable 4 ans pour un montant annuel de fr. 20’000.- nécessite l’aval du Conseil général. La durée proposée de 20 ans n’a pas pour but de définir maintenant ce que seront les prestations livrées par la Maison de l’Absinthe dans 19 ans par exemple, le CC entendant déjà un renouvellement du mandat par période intermédiaire. Dans ce sens, il peut approuver l’amendement et le sous-amendement, tout en sachant que cela impliquera à l’Exécutif de redemander au Conseil général l’autorisation de porter un nouveau montant au budget 2024 et pour les 10 années suivantes. D’ici à cette échéance, les Autorités sauront comment la Maison fonctionne et connaîtront précisément ses résultats financiers. Si elle venait à réaliser des bénéfices importants, l’ampleur du mandat de prestations pourrait être redéfinie. Toutefois, M. Karakash tient à souligner que la fourniture de ces prestations par une structure touristique reviendra de toute façon moins chère que s’il fallait développer cette compétence à l’interne.

M. Mairy (PS) remercie M. Calame et le CC pour leurs précisions. Dans ce cas, il précise que le groupe socialiste acceptera le sous-amendement PLR.

La parole n’étant plus demandée, le président procède au vote de ce sous-amendement PLR. Ce dernier est accepté à l’unanimité.

Le président indique que le CC a déposé un amendement dans le but de corriger une coquille à l’alinéa 4 de l’article 2. La base de l’indice des prix à la consommation (IPC) étant celle de 2012 et non celle de 2010. Cette modification ne suscite aucune remarque et est acceptée à l’unanimité. Le

président invite ensuite le groupe UDC à commenter son amendement à l'article 2<sup>1</sup> et dont la teneur est la suivante :

**Art. 2** <sup>1</sup>Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de CHF 80'000.- **pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.**

M. Willener (UDC) relève que les explications de MM. Calame et Karakash étaient claires pour sa part. Il n'a pas grand chose à y rajouter, si ce n'est que la volonté est que le montant de ce mandat soit redéfini dans 10 ans, tout en tenant compte du sous-amendement PLR qui vient d'être accepté. Ainsi, cette réévaluation serait faite tous les 5 ans, la première fois au 31 décembre 2018 via la présentation d'un rapport du CC au Conseil général.

Il commente également l'amendement proposé à l'article 3 qui reprend les modalités prévues à l'article 4 uniquement pour la renonciation à percevoir le loyer pour la mise à disposition de l'Hôte-de-District. En effet, son groupe ne conteste pas cette renonciation pour la durée de 20 ans proposée. Ces 2 amendements à l'article 2 et 3 impliquent donc la suppression de l'article 4 initial et la renumérotation de l'article 5.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement sous-amendé à l'article 2 et dont la teneur à la suivante :

**Art. 2** <sup>1</sup>Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de CHF 80'000.- **pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.**

<sup>2</sup>Le versement de cette subvention intervient après réception du rapport d'activité et des comptes annuels révisés.

<sup>3</sup>La charge est comptabilisée au compte de fonctionnement n° 860.365.04 *Mandat de prestations à Maison de l'Absinthe.*

<sup>4</sup>Le Conseil communal est autorisé à indexer le montant de la subvention à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) chaque fois que l'indice aura augmenté de 5 points (base décembre 2012).

<sup>5</sup>**Le Conseil communal réévaluera les besoins du mandat de prestations tous les 5 ans, la première fois au 31 décembre 2018 et présentera un rapport au Conseil général.**

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Il passe ensuite au vote de l'amendement UDC à l'article 3, qui a la teneur suivante :

**Art 3** La commune renonce à percevoir un loyer pour la mise à disposition de l'Hôtel-de-District à la Fondation de la Maison de l'Absinthe **pour une durée de 20 années, soit jusqu'au 31 décembre 2033.**

Cet amendement est accepté par 35 OUI et une abstention.

La suppression de l'article 4 est acceptée à l'unanimité. Le président précise que l'article 5 devient donc le numéro 4.

Il procède ensuite au vote d'ensemble de l'arrêté ainsi amendé. **C'est finalement par 34 OUI contre un NON et une abstention que le Conseil général approuve l'autorisation de signer un mandat de prestation de fr. 80'000.-**, tel que soumis par le Conseil communal.

Etant au terme de ce point de l'ordre du jour, le président invite Mme Menoud (PLR) à reprendre place au sein de l'Assemblée.

---

#### 4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

---

#### 5. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

#### 6. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

#### 7. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

##### A) INTERPELLATIONS

Le président précise que 2 interpellations ont été déposées sur le même sujet de l'Auberge de la Robella. Il invite donc tout d'abord les interpellateurs à les développer pour que le CC puisse répondre directement aux 2 en même temps.

##### 1. Interpellation du groupe POP concernant l'**ouverture de l'Auberge de la Robella**

*« Samedi 5 janvier, pendant les vacances scolaires, j'ai été très désagréablement surpris de constater que le restaurant de la Robella a fermé à midi.*

*Cela signifie que les seuls WC du site étaient fermés à clef et que les plus proches se trouvaient à l'Auberge des Fées, à 15 min de descente en télésiège. Cette situation, hélas récurrente, péjore fortement l'attrait du site.*

*Nous demandons donc au Conseil communal de trouver une solution pour qu'elle ne se reproduise pas, d'autant plus que l'auberge est propriété communale. Un avenant au bail de l'Auberge pourrait être une piste. »*

M. Vaucher (POP) indique que c'est un hasard que ces 2 interpellations soient déposées sur le même sujet. Il remarque que plusieurs personnes sont finalement sensibles à ce problème. Le fait qu'il ne soit pas possible d'aller boire un thé au restaurant de la Robella, un ovo ou une absinthe, ou encore de ne pas pouvoir se soulager aux toilettes, est gênant pour un site touristique ouvert. Il sait l'investissement des gens qui y travaillent, alors d'arriver devant la porte fermée du seul restaurant de la Robella fait tiquer ! Il imagine que les gens qui redescendent en télésiège, s'ils arrivent à tenir le coup jusqu'à l'Auberge des Fées, sont sûrement épuisés et qu'ils ne remonteront plus. Il peut même imaginer qu'ils ne reviennent plus au Val-de-Travers, car cette image n'est pas très belle pour notre région.

---

##### 2. Interpellation de Mmes Nathalie Ebner Cottet (PS) et Johanna Eidam Vautherot (PLR) intitulée « **Tout le monde joue-t-il la carte de l'accueil sur le site de la Robella ?** »

*« Parmi les sites touristiques et sportifs les plus fréquentés de la région, le site de la Robella atteint des sommets. En effet, chaque année, des milliers de personnes, qui en famille, qui seul ou en groupe, se rendent sur les hauts de Buttes pour y faire de la randonnée, du vélo, du ski, de la raquette ou d'autres activités encore.*

*Plusieurs sociétés exploitent en ces lieux des activités, commerciales ou associatives, par exemple TBRC, l'Ecole Suisse de ski, l'Association de la Course aux œufs, quelques skis-clubs ainsi que des tenanciers de buvettes et restaurants.*

*Reste que plusieurs expériences malheureuses, apparemment courantes, nous font craindre le pire pour la cohabitation des utilisateurs du site et, partant, pour l'accueil des touristes et des sportifs. En effet, il est absolument désolant d'apprendre alors même que les installations de remontées mécaniques sont ouvertes, grâce au travail magnifique des employés de TBRC, que la buvette du haut du site est parfois fermée, de par la (mauvaise) volonté unilatérale de la tenancière, par ailleurs locataire du domaine agricole propriété de la commune. Alors que d'un côté la commune subventionne TBRC et d'un autre côté loue un domaine à la tenancière, il est inacceptable que les utilisateurs des remontées se voient contraints, afin de pouvoir manger, de se faire livrer des pizzas transportées par télésiège. Il n'est pas davantage acceptable que les skieurs doivent faire leurs besoins derrière un arbre, parce que la tenancière ne daigne pas ouvrir les toilettes au public.*

*Il nous a également été rapporté quelles difficultés les organisateurs de la Course aux œufs ont rencontré jusqu'à présent pour organiser ladite course en haut du site, ne serait-ce que pour obtenir de la tenancière l'ouverture des toilettes.*

*Les mêmes difficultés interviennent également au moment de mettre en place un parcours de trottinettes, lesquelles font pourtant les beaux jours de TBRC en été.*

*D'un point de vue touristique, ces événements causent du tort non seulement à TBRC (qui n'en est pas responsable) mais également à la commune et la région. Une personne déçue de son séjour ou d'une activité dans notre région n'y reviendra que difficilement et n'en fera certainement pas une promotion des plus positives.*

*Le Conseil communal est vraisemblablement conscient de cette problématique. Peut-il dès lors nous dire quelles sont les obligations de la tenancière, en tant que locataire du domaine et de la buvette, de même que la durée de son bail et de son prochain terme éventuel de résiliation ? Peut-il également nous indiquer quels sont les moyens dont il dispose pour amener la tenancière à « jouer le jeu » du tourisme, ce qui ne peut d'ailleurs que lui profiter à titre personnel. »*

Mme Ebner Cottet (PS) comment cette interpellation en ces termes : « Comme vous pouvez le constater en lisant le texte que vous avez reçu, nous craignons le pire pour l'image de la région.

*Le rayonnement touristique est un objectif important du programme de législature de notre commune. Parmi les actions envisagées, le Conseil communal mentionne, je cite « poursuivre les efforts visant à fédérer les acteurs pour renforcer l'offre, l'accueil et la promotion ».*

*Dans le cas de la Robella, la problématique affecte diverses associations ainsi que la population du Vallon, les sportifs et touristes de l'extérieur. Le site a pourtant tout pour plaire, l'accueil sympa fait partie de la bonne réputation de la Robella en général, de l'Auberge en particulier.*

*Il est vraiment dommage que le désir que nous partageons de tous bien accueillir les touristes et de valoriser le Val-de-Travers se heurte à de telles difficultés. Que peut nous dire le CC de la situation actuelle ? Que prévoient les contrats en vigueur ? Que pense faire le CC pour faire évoluer favorablement la situation ? »*

M. Karakash (cc) confirme que la situation n'est pas satisfaisante et qu'elle est même triste. Il a tenté de l'améliorer et d'aboutir à des solutions. Le CC a passé beaucoup de temps avec les acteurs concernés pour discuter de ces problèmes et essayer de trouver des alternatives. Malheureusement, il est difficile d'avancer.

Le CC est dans une position un peu délicate, car la commune est à la fois propriétaire du domaine agricole mais elle soutient également TBRC, selon la décision du Conseil général du 16 février 2009 et la volonté de développer touristiquement ce site. Cela est cependant rendu difficile par le fait que tous les acteurs présents localement ne sont pas sur cette même longueur d'onde.

Il confirme qu'en tant que propriétaire, le CC va s'employer à faire appliquer le contrat de bail qui stipule que, pendant la saison hivernale, l'Auberge doit être ouverte tous les jours où le télésiège

fonctionne. Cet aspect est notamment important pour garantir l'accès aux WC à tous les utilisateurs du site. Au niveau des infrastructures, il explique que des aménagements devront être réalisés, car la configuration actuelle des locaux de l'Auberge n'est pas satisfaisante. En effet, le CC pense qu'il faut être sensible aux arguments avancés de part et d'autre. Il tient à rendre l'Assemblée attentive que l'ouverture du restaurant implique une présence et crée une certaine quantité de travail pour les exploitants. En aménageant différemment les locaux, il serait possible d'accéder aux WC indépendamment de la buvette. Il relève par contre que le bail ne répond pas aux problèmes liés à la collaboration entre les acteurs du site et le CC espère qu'il arrivera à améliorer cette situation par la médiation. Obliger les gens à s'apprécier et à travailler ensemble est difficile, mais il espère parvenir à les convaincre.

En ce qui concerne la question précise liée au terme du bail de l'Auberge de la Robella, il précise que ce dernier aboutit au 30 avril 2017. Il croit savoir que les exploitants atteindront probablement l'âge de la retraite à cette échéance. L'enjeu pour la commune sera donc de trouver quelqu'un qui aura envie de reprendre une telle auberge. Aujourd'hui, si l'entente n'est pas optimale entre les différents acteurs du site, force est de constater que d'un autre côté cette auberge fonctionne et accueille beaucoup de monde pour les repas. Ce n'est pas un domaine qui vivote. C'est un aspect intéressant en tant que propriétaire de disposer d'un restaurant de qualité qui accueille les visiteurs indépendamment du fonctionnement de la station. Le CC met donc tout en œuvre pour que les dispositions contractuelles soient respectées.

M. Vaucher (POP) est satisfait de savoir que l'auberge pourra être ouverte en hiver et éviter ainsi de se retrouver derrière la porte close.

Mme Ebner Cottet (PS) se déclare satisfaite aussi.

-----

### 3. Interpellation du groupe POP relative à la **circulation automobile dans la Grand-Rue à Couvet**

*« La circulation le long de la Grand-Rue à Couvet est souvent problématique, en particulier en hiver lors de fortes chutes de neige. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier une circulation à sens unique entre la Grand-Rue et la Rue Emmer-de-Vatel dans ce cas de figure. »*

M. Vaucher (POP) se fait le porte-parole de quelques habitants de Couvet en expliquant que lorsqu'il y a de gros tas de neige, il n'est pas évident de circuler en voiture et de traverser la Grand-Rue de Couvet. Pour les personnes âgées en particulier, celles marchant avec une canne ou celles ne voyant pas très bien, il pense que cela peut poser quelques problèmes. 2 personnes ont alors approché son groupe et lui ont demandé de relayer cette interpellation judicieuse visant à étudier la mise en place d'une circulation à sens unique pour soulager la Grand-Rue.

M. Michel (cc) souhaite répondre à la question liée au sens unique qui n'est pas forcément conditionnée à la saison hivernale. Il précise que la circulation et les aménagements du village de Couvet font actuellement l'objet d'une réflexion inter-dicastères. Il explique que lorsqu'il faut intervenir sur un problème lié à la circulation dans une rue, cela entraîne par effet de cascade des répercussions sur d'autres rues, raison pour laquelle ces questions sont à appréhender dans leur globalité. L'actuelle réflexion du CC part du site Dubied et englobe les quartiers de villas excentrés, le secteur du Pontet et l'entrée Est du village. La mise en sens unique de la Grand-Rue n'est pas une option qui a été retenue car il s'agit d'une fausse bonne idée. En l'absence d'un aménagement adéquat, la sécurité routière peut s'en trouver péjorée. Une certaine fluidité du trafic peut certes être obtenue, mais le risque est que les automobilistes roulent également plus vite. Actuellement, le CC souhaite régler cette problématique au travers des stationnements la journée et en régulant la vitesse excessive la nuit. Il ajoute qu'une mise en sens unique ne serait pas forcément en adéquation avec la volonté de redynamiser la vie commerciale au centre du village. En conclusion, il indique qu'aucune décision définitive n'a encore été prise, mais que la réflexion globale sur la circulation routière dans le centre du village est en cours.



M. Fatton (cc) explique tout d'abord que la Grand-Rue à Couvet est une route cantonale. Val-de-Travers a repris une convention arrêtée entre l'ancienne commune de Couvet et l'Etat de Neuchâtel. En ce qui concerne le déneigement, il tient à relever que des précipitations relativement importantes ont eu lieu cet hiver. Le service des travaux publics a mis cette route en circulation à sens unique durant une journée pour pouvoir dégager les abords de la chaussée. Il indique toutefois que l'évacuation des tas de neige se fait en collaboration avec des entreprises privées et que cela à un coût, raison pour laquelle la neige est évacuée le plus tard possible et lorsque le voyage en vaut la peine. Il conçoit que la circulation est difficile en saison hivernale et le CC tentera de trouver une solution de concert avec le canton.

M. Vaucher (POP) se déclare satisfait.

## **B) QUESTIONS**

### **1. Question du groupe POP au sujet du coût des ambulances**

*« Suite à l'article paru dans l'Express du 11 janvier 2013, au sujet du coût du transport en ambulance particulièrement salé pour les habitants de notre commune, le Conseil communal peut-il nous donner des garanties quant à une solution cantonale rapide pour supprimer cette injustice ?*

*Au niveau national, y a-t-il une volonté d'augmenter la part de l'assurance de base (actuellement (50%) dévolue aux transports des blessés et des malades, ou devons-nous attendre que des gens meurent chez eux pour avoir attendu trop longtemps avant d'appeler une ambulance au-dessus de leurs moyens ? »*

M. Michel (cc) relève que cette question relative au coût des ambulances est un sujet récurrent, qui a déjà été abordé au cours de séances précédentes. Il conçoit que le Législatif a raison de manifester sa préoccupation tout comme le fait par ailleurs systématiquement le CC lorsque qu'il aborde aussi ce sujet avec ses partenaires autant communaux que cantonaux. Le CC a eu l'occasion de faire part de son mécontentement notamment par voie de presse ce week-end et aussi il y a une dizaine de jours.

En préambule, il tient à rappeler que l'assurance de base LAmal couvre seulement 50% d'une intervention ambulance, le solde étant effectivement à la charge du patient. Ce solde pourrait en revanche être couvert par l'assurance complémentaire mais encore faut-il être au bénéfice d'une telle assurance complémentaire. Pour les cas d'accident, l'assurance y relative prend l'intervention en charge à hauteur de fr. 5'000.- au maximum par année. Comme indiqué dans son récent communiqué de presse, le CC explique que le coût de fonctionnement par habitant est plus élevé dans notre région (plus précisément fr. 62.- pour le Val-de-Travers contre fr. 37.- en moyenne cantonale). Ce coût est lié au nombre d'habitants dans la mesure où il est évident que le même équipement coûte plus cher à une région qui dispose d'une population moindre qu'à une autre qui bénéficie d'une masse critique suffisante. C'est pourtant l'infrastructure nécessaire à assurer la protection de la population qui devrait faire foi et non le bassin de population.

D'autre part, il est évident que le patient du Val-de-Travers ne « coûte » pas plus cher qu'un autre domicilié ailleurs dans le canton. La facturation plus élevée dans notre région est due à l'éloignement des sites de soins aigus, à la nouvelle convention tarifaire entrée en vigueur pour l'ensemble du canton qui prend en compte la durée de l'intervention et les kilomètres parcourus.

La double iniquité qui frappe le patient-contribuable du Val-de-Travers est clairement inadmissible, comme l'Exécutif a eu l'occasion de le rappeler à de nombreuses reprises. Il tient à souligner que le CC travaille activement pour harmoniser les coûts et les tarifs sur l'ensemble du canton et qu'il continuera d'œuvrer en ce sens. La question du POP mentionne les discussions en cours au niveau national. A ce sujet, M. Michel indique que le CC n'attend pas rapidement de modifications de la LAmal car sa révision n'a pas encore été fixée dans l'agenda des travaux parlementaires. Le CC est convaincu que la solution passera notamment par la mise en place d'un concept coordonné de sécurité sanitaire dans le canton, dont le financement serait harmonisé entre les régions, ainsi que

par un système de facturation forfaitaire identique pour les patients et sans rapport avec leur lieu de prise en charge. Il rappelle qu'une prise en charge, selon qu'elle soit effectuée à Fleurier ou à Neuchâtel, voit actuellement sa facture varier du simple au double pour le patient, ce qui est clairement inadmissible. Le CC continuera donc à œuvrer de manière proactive sur ce sujet.

2. Question du groupe POP concernant **la pose d'un canon à neige à Buttes sur la piste des Couellets**

« Où en est-t-on avec ce projet ? »

M. Karakash (cc) rappelle tout d'abord la décision prise par le Législatif le 16 février 2009. Le Conseil général a accepté de réadapter le montant annuel du mandat de prestations octroyé à TBRC pour l'exploitation du télésiège, en privilégiant une conversion d'une partie de la subvention en avance de fonds pour réaliser les travaux. Dans tous les plans financiers qui étaient présentés et aussi dans tous les discours qui étaient tenus, aussi bien par les porteurs du projet, la coopérative TBRC que par le CC, il a toujours été relevé qu'il était nécessaire que le site puisse se développer pour assurer sa pérennité et que l'arrêté soumis ne suffisait pas à lui seul d'assurer la pérennité financière du site de la Robella. Il appartenait donc à TBRC de définir les axes de son développement. Les espoirs de développer fortement la fréquentation hivernale résidaient principalement autour de l'enneigement mécanique. Dès que le renouvellement de la concession a été obtenu, les réflexions ont avancé du côté de TBRC pour évaluer la faisabilité et obtenir des soutiens pour la réalisation d'un tel système.

Des études complémentaires ont ensuite été demandées et cofinancées par l'Etat et la commune sur la base des budgets de fonctionnement. Une étude technique a confirmé la faisabilité de l'enneigement mécanique. Son résultat démontre que la température est suffisamment basse sur le site de la Robella et permettrait d'avoir des horaires d'ouverture plus large. Par contre, ce développement ne résout pas le problème de viabilité, mais au contraire l'aggrave. Cela signifie que même si l'investissement est réalisé à 100% sur des aides à fonds perdus - ce qui n'est pas forcément évident à obtenir pour un projet de 2 millions de francs - le résultat de fonctionnement de TBRC aurait été péjoré par les surcoûts d'exploitation engendrés qui sont à mettre en regard des recettes supplémentaires attendues par l'enneigement mécanique du bas du site. Malheureusement, le constat s'est imposé il y a environ 6 mois et démontre que l'enneigement mécanique ne permettra pas de viabiliser financièrement le site de Buttes. Si la région disposait d'argent à ne plus savoir qu'en faire, un tel projet pourrait être financé car il serait confortable de pouvoir skier tout l'hiver. Malheureusement, par rapport au défi financier que doit relever aujourd'hui TBRC, ce n'est pas vraiment la priorité d'investir dans un projet qui n'apporte pas de solution au plan financier.

Suite à l'analyse de ces résultats, la commune et TBRC se sont mis d'accord sur la suite à donner. L'abandon de ce projet et des espoirs qu'il suscitait impliquent que la situation est toujours négative. La Robella perd bon an mal an quelque dizaines de milliers de francs sur chacun de ses exercices. Ce n'est pas énorme en regard de son roulement financier de fr. 400'000.- mais, si cela perdure, le chemin aboutit droit dans le mur. Pour l'éviter, le CC a incité et demandé à TBRC de constituer 2 commissions chargées de réfléchir sur 2 axes. D'un côté pour étudier les moyens de développer le site pour améliorer sa rentabilité financière, notamment quelles offres supplémentaires peuvent être développées sans exiger trop d'investissement et qui rapportent aussi bien en saisons hivernale qu'estivale. Il indique que les statistiques de fréquentation en été augmentent année après année de manière modeste, mais quand même de manière fiable et constante. En hiver, la qualité des pistes dépend de la météo du moment qu'il n'y a pas d'enneigement mécanique.

Cela implique probablement à cette commission de se positionner dans les mois à venir sur une vision à 10 - 15 ans. Est-ce qu'à l'échéance de la concession, le télésiège subsistera ou pas ? La réponse à cette question orientera la suite des réflexions. Toujours est-il qu'aujourd'hui la discussion tourne autour de ce qui pourrait permettre de trouver les quelques dizaines de milliers de francs nécessaires à l'équilibre. L'autre axe sur lequel planche les commissaires est en rapport avec le

développement du site pour arriver à une augmentation de la fréquentation en utilisant mieux les infrastructures et en développant l'offre existante afin qu'elle rapporte davantage qu'aujourd'hui, sans qu'il ne soit nécessaire d'investir dans des nouveaux produits. Il suffit peut-être simplement d'améliorer le marketing, par exemple via la mise en réseau du site avec d'autres acteurs. Il s'agit de pistes qui ne sont pas forcément évidentes. M. Karakash espère que des solutions seront trouvées et précise que la commune est aussi impliquée dans ces réflexions, notamment pour améliorer quelque part la rentabilité financière et le fonctionnement du site. Parallèlement, si des nouveaux projets de développement viennent sur la table, il faudra probablement trouver des fonds pour qu'ils voient le jour. Donc les réflexions portent sur 2 aspects : Mieux utiliser l'existant, mais aussi pouvoir développer le site, même modestement. Mais, cela nécessite que des fonds soient levés pour relever ce défi de développement, cela paraît toutefois possible. Il existe par exemple des instruments pour soutenir le développement touristique, mais cela nécessite d'être crédible au niveau financier, non seulement par rapport aux résultats d'exploitation, mais aussi par rapport à l'état du bilan. Il relève que cet état du bilan de la coopérative TBRC est connu par le Législatif car les rapports annuels de révision sont transmis à la CGF. Ce bilan représente un problème de longue date, d'avant le renouvellement de la concession du télésiège. Il a notamment pour cause la valorisation des téléskis du site qui est trop importante car ils ne valent de loin pas la valeur inscrite au bilan. Pour chercher des financements pour les nouveaux projets sur le site, il ne faut pas avoir à trainer des patates, donc il faudra passer par l'assainissement du bilan au préalable. Le jour où ces téléskis seront démontés - tous n'ont pas la même importance sur le site - ils pourront difficilement rester au bilan. Voici en ce qui concerne le résumé de la situation. M. Karakash trouve dommage que les espoirs mis dans l'enneigement mécanique aient été vains.

### 3. Question de M. Simon Eschler (PLR) **concernant le chauffage à distance des Bayards**

« Lors du Conseil général du 15 février 2011 avait été soumis la proposition de racheter les actions du Chauffage au bois Les Bayards SA. Proposition qui avait été refusée pour plusieurs raisons :

- ✓ Installation d'âge avancé = Gros investissement futur.
- ✓ Dépendance de la scierie par la fourniture du combustible et non propriétaire des lieux où la chaudière est implantée.
- ✓ Investissement futur pour le respect des normes OPair 07.

Au budget 2013 sous les rubriques crédits à solliciter sont prévus fr. 50'000.- pour l'achat et la révision des compteurs et échangeurs de chaleur.

Cet hiver il y a eu quelques petits problèmes de fourniture de chaleur. Il y a des privés et un projet de construction d'une fromagerie à proximité du réseau qui souhaitent éventuellement se raccorder.

Quelle est la situation actuelle de ce réseau et de sa chaudière ?

Quelles pistes sont envisagées pour le futur de ce réseau ? »

M. Mermet (cc) indique que cette question a été déposée hors délai. Toutefois, vu son actualité, il souhaite quand-même informer le CG et y répondre ce soir. Une panne au Chauffage au bois Les Bayards SA : 3 fatalités ! La chaudière est tombée en panne entre Noël et Nouvel-An, alors que le technicien-responsable du chauffage était hospitalisé et que la chaudière d'appoint (à mazout) mise en marche est à son tour tombée en panne au début janvier. D'où beaucoup d'inquiétude, voire de mauvaise humeur des clients que M. Mermet a compris et il s'en est excusé par courrier auprès des abonnés pour tous les désagréments subis.

La chaudière d'aujourd'hui fonctionne relativement bien, même si elle a 20 ans et rencontre quelques problèmes, notamment d'ordre mécanique. La question que nous devons nous poser maintenant est « Que planifier dans un délai relativement court ? » En tenant compte que, dans un délai de 5 ans, le système devra être changé pour répondre aux nouvelles normes des filtres des fumées, tout en sachant que ces nouveaux équipements ne pourront pas être installés dans les locaux actuels de la chaufferie. Donc, autant nous poser directement la question « Est-il raisonnable et financièrement supportable de réaliser des travaux à court terme pour maintenir l'installation en service durant 5 ans, principalement pour prévenir de nouvelles pannes ou est-il plus judicieux d'anticiper et de remplacer rapidement toute l'installation ? » Un bureau d'ingénieurs a été mandaté

pour réfléchir à cette question et le CC attend rapidement des propositions concrètes. Ce bureau est aussi chargé d'intégrer dans cette réflexion la problématique du projet de nouvelle fromagerie aux Bayards qui est un gros consommateur potentiel d'énergie. Ce paramètre sera pris en compte dans le dimensionnement de la nouvelle chaudière

Le chef du DTVAC informe que des entretiens relativement importants sont en cours sur le réseau, notamment la mise à niveau, voire le remplacement des compteurs de chaleur. M. Mermet rappelle que, dans le cadre du chauffage à distance de Couvet, une personne sera engagée pour assurer l'entretien de la chaudière. Il souhaiterait coordonner cet engagement avec l'installation des Bayards, en confiant également son entretien à cette personne, en sus du responsable local. De cette manière, la commune disposerait de plusieurs personnes compétentes, évitant ainsi que tout repose sur une seule personne et pour être en mesure d'avoir en tout temps quelqu'un à même d'intervenir en cas de panne.

M. Mermet pense être en mesure très rapidement de donner des informations quant à l'option retenue pour la suite de ce dossier.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Bernard Rosat

Pierre-Alain Wyss

**Motions en suspens :**

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011, prolongation acceptée le 17 décembre 2012